

Rendez-vous santé Québec – Inscription aux services en ligne de la Régie

La Régie vous informe que, en décembre 2018, le service Rendez-vous santé Québec (RVSQ) permettra, en plus de la prise de rendez-vous avec un médecin de famille, la prise de rendez-vous avec un médecin résident en médecine de famille, une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL) ou une candidate infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (CIPS-SPL) exerçant dans un groupe de médecine de famille (GMF).

Ce service offrira également la possibilité de créer des équipes de relais afin de bonifier l'offre de plages de rendez-vous par un professionnel de la santé désigné dans un GMF. Les changements apportés à RVSQ seront accessibles uniquement en GMF.

En conséquence, la présente infolettre vous donne la marche à suivre pour vous inscrire aux services en ligne de la Régie afin d'utiliser les services *Mon dossier* et *Rendez-vous santé Québec*.

1 Instructions

Avant de vous inscrire aux services en ligne de la Régie, vous devez :

- remplir le formulaire *Demande d'un numéro de référence pour l'inscription aux services en ligne*;
- vous assurer d'avoir rempli tous les champs, dont ceux de la section *Correspondance*;
- lire la section *Engagement* et cocher la case confirmant que vous en avez pris connaissance;
- saisir le code de vérification à partir de l'image fournie;
- cliquer sur *Envoyer*.

Dès que le formulaire aura été traité, vous recevrez par la poste, à l'adresse que vous y aurez indiquée, une lettre de la Régie vous donnant **un numéro de référence nécessaire à votre inscription** aux services en ligne.

Inscription aux services en ligne de la Régie

Pour vous inscrire aux services en ligne de la Régie, vous devez avoir en main votre numéro de référence et cliquer sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section *Médecins résidents*, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels. Vous trouverez sur cette page la marche à suivre et une description du service en ligne *Mon dossier*.

Service en ligne Mon dossier

Une fois votre inscription aux services en ligne terminée, vous aurez accès à *Mon dossier*. Ce service en ligne vous permet d'inscrire vos renseignements personnels ainsi que vos coordonnées et préférences de correspondance afin d'en informer la Régie.


La Régie utilise l'information présente dans le service en ligne *Mon dossier* pour communiquer avec vous. Vous devez donc y **maintenir les données à jour** en y apportant les modifications nécessaires, le cas échéant.

2 Rendez-vous santé Québec

Une infolettre sera publiée dans la section *Médecins résidents* du site Web de la Régie dès que les nouvelles fonctionnalités du service RVSQ seront disponibles. Grâce à RVSQ, vous pourrez afficher des pages de rendez-vous sur le Web et un patient pourra prendre rendez-vous avec vous à partir de ce service.

Pour plus d'information sur le service Rendez-vous santé Québec, visitez le www.rvsq.gouv.qc.ca/professionnels.

3 Abonnement aux fils RSS et site Web de la Régie

La présente infolettre vous est exceptionnellement transmise par votre fédération. Pour vous assurer d'être informé de la parution des prochaines infolettres à l'intention des médecins résidents, la Régie vous recommande de vous abonner à ses fils RSS  ou de consulter régulièrement son site Web.

Un fil RSS est un mode de diffusion de l'information en temps réel sur Internet qui vous permet de trouver en un seul endroit tout le contenu qui vous intéresse, peu importe sa provenance.

Grâce à ses fils RSS, la Régie offre, entre autres, au professionnel de la santé, au dispensateur de services assurés, à l'établissement ainsi qu'à toute personne intéressée un moyen rapide, simple et gratuit d'être informé de la diffusion des infolettres.

En plus d'être accessible sur un ordinateur, le contenu des fils RSS peut être lu à l'aide d'une tablette électronique ou d'un téléphone cellulaire.

Pour plus d'information et pour vous abonner aux fils RSS de la Régie, consultez le www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro ou visitez la section *Médecins résidents*, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.